ARRONDISSEMENT

DE CLERMONT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 15 Décembre 2023



N°106/2023

Le 15 décembre deux mil vingt-trois à 19 Heures 15, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint Just en Chaussée, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Bernard Dubouil, Maire de Saint Just en Chaussée, dûment convoqués le 8 décembre 2023.

PRESENTS: Bernard Dubouil. Maire: Patrick Μ. Μ. Mme Catherine Bonnet, M. Pascal Bourgeteau, Mme Laurette Brunet, M. Christophe Choquet, Mme Martine Bourgoin, M. Matthias Matron, Mme Yveline Desmedt, Adjoints; Mme Guylaine Fernandes, M. Bertrand Hamot, Mme Colette Dollez, M. Cyril Rousseau, Mme Béatrice Delamarre, M. Vincent Berthelot, Mme Sarah Flaghothier, M. Cédric Desmedt, Mme Annie Trézel, Mme Michèle Coulon, M. Thierry Wims, Mme Sandrine Mahutte, M. Bruno Vasseur, M. Thierry Manfredi, Mme Marie-Charlotte Vigne, M. Pascal Frazao, Mme Catherine Delormel, M. Stéphane Verhaaren, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS REPRÉSENTÉS: M. Dominique Rauzier par M. Bernard Dubouil, ABSENTE EXCUSÉE: Mme Sara Louise Ndi Edima.

Secrétaire de séance : Mme Béatrice Delamarre

Nombre de membres en exercice : 29 Nombre de membres présents : 27 Nombre de suffrages exprimés : 28

Votes Pour :28 Votes Contre : 0 Abstentions : 0

OBJET : Convention de mise en fourrière des véhicules.

Depuis de nombreuses années, la commune de Saint Just en Chaussée a mis en place un service de fourrière pour l'enlèvement des véhicules en stationnement irrégulier ou en état d'abandon sur la voie publique. Il s'agit d'un service public obligatoire pour une collectivité. Il est actuellement, et depuis sa création, exploité dans le cadre d'une délégation de service public, par un prestataire privé qui se rémunère exclusivement sur le résultat de l'exploitation du service.

La délégation conclue, avec la Société Douchet, s'achève le 31 décembre 2023. Aussi, il est nécessaire aujourd'hui de se prononcer sur le mode de gestion de ce service public, afin d'assurer la continuité de ce service public.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ;

Accusé de réception en préfecture 060-216005744-20231215-106-2023-DE Date de télétransmission : 19/12/2023 Date de réception préfecture : 19/12/2023

DECIDE de poursuivre la délégation de service publique avec un nouveau délégataire : la société Beli AUTO située à Estrées St Denis.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention jointe en annexe.

Ainsi délibéré, pour copie conforme.

Béatrice DELAMARRE Secrétaire de séance

Bernard AUBOUIL Maire de St Just en Chaussée